

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 AVRIL 2025

N° 2025-50

L'an deux mil VINGT-CINQ, le VINGT-CINQ du mois d'AVRIL, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie de Sainte-Marguerite-Sur-Mer en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX.

Date de Convocation :

16/04/2025

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX, Brigitte GAUTHIER-DARCET, Catherine CORNILLOT, Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Philippe HERITIER.

Date d’Affichage :

17/04/2025

Nbre de Conseillers :

En Exercice : 11

Présents : 7

Votants : 11

Absents excusés :

Madame Christine MOUQUET, Messieurs Christophe TIRARD, Philippe BOSQUET, David PETITON.

Pouvoirs :

Madame Christine MOUQUET à Madame Véronique DEPREUX
Monsieur Christophe TIRARD à Monsieur Francis LEGROUT
Monsieur Philippe BOSQUET à Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET
Monsieur David PETITON à Monsieur Jean-François DEROIDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François DEROIDE

OBJET : AMENAGEMENTS MOBILITE DOUCE – RD 75

Un projet d'aménagement pour la circulation des piétons via un cheminement herbeux a été étudié par la municipalité. La publication du marché a eu lieu d'octobre à décembre 2024.

Suite à la pré-demande d'aide au titre du fonds européen Leader, le PETR nous indique qu'un avis favorable a été donné.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité décident :

- d'approuver le projet d'aménagements en faveur de la mobilité douce ;
- de valider les devis de l'entreprise T2PC pour un montant de 61 480 € HT et VIGREUX pour un montant de 15 446.50 € HT ;
- de valider le plan de financement : demande de financement au titre de la DETR (30 % sur un montant éligible de 61 480 € HT), demande de financement de l'Union Européenne au titre du fonds Leader (50% sur un montant éligible HT de 76 926.5 €) et un autofinancement de 20 % minimum.
- d'autoriser Mme le Maire à effectuer la demande de subvention au titre du fonds Leader
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents en lien avec le dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le registre dûment signé

Véronique DEPREUX
Maire



Jean-François DEROIDE
Secrétaire de séance

